



Concertation garantie par



commission
nationale du
débat public



OrCHyDé

Création d'un site de production d'e-méthanol à partir d'hydrogène renouvelable et bas carbone et de CO₂ biogénique à Origny-Sainte-Benoite

Modalités de la concertation continue

MAI 2025



Toutes les informations sur
concertation-orchyde.eu



Le réseau
de transport
d'électricité

1. L'objet de la concertation continue

Le projet OrCHyDé (Origny-Sainte-Benoite Carburant et Hydrogène Décarboné) porté par VERSO ENERGY a pour objectif d'offrir une solution pour la transition énergétique du transport maritime. La production de ce carburant durable nécessite deux ressources principales : de l'hydrogène et du CO₂. VERSO ENERGY capturera le CO₂ produit par deux sites de Tereos, industriel français, deuxième plus grand sucrier du monde. L'hydrogène sera formé sur site par électrolyse de l'eau. Conscient des enjeux climatiques et souhaitant répondre aux besoins de décarbonation du secteur maritime, VERSO ENERGY vise une production de méthanol la plus propre possible. A cet effet, VERSO ENERGY a donc choisi de se fournir uniquement en CO₂ biogénique et non fossile.

Ce projet s'accompagnerait de la création d'un nouveau raccordement électrique haute tension sous la maîtrise d'ouvrage de RTE.

Ce projet étant un équipement industriel d'un montant d'investissement allant jusqu'à 850 millions d'euros, il entre dans le champ de compétence de la Commission nationale du débat public tel que prévu par les articles L.121-8-II et R-121-2 du code de l'environnement.

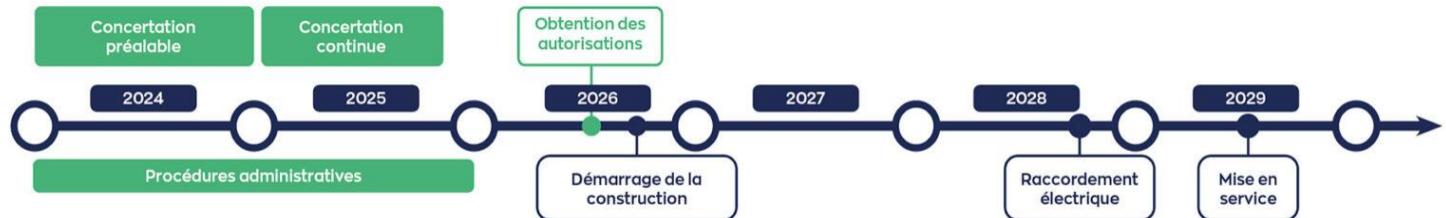
Ayant fait l'objet d'une concertation préalable, du 29 octobre au 23 décembre 2024, il est prévu selon l'article L. 121-14 du code de l'environnement une procédure de « participation continue du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique » (appelée « concertation continue »), accompagnée par un garant. Cette procédure donnera lieu à un rapport final de la part du garant.

La concertation continue a pour objectifs de :

- Maintenir le public informé de l'état d'avancement du projet (procédure d'autorisation, évolutions éventuelles) ;
- Répondre et donner suite aux engagements pris lors de la concertation préalable ;
- Maintenir la continuité du dialogue sur le projet avec les acteurs locaux ;
- Approfondir certains sujets amorcés au cours des rencontres de la concertation préalable.

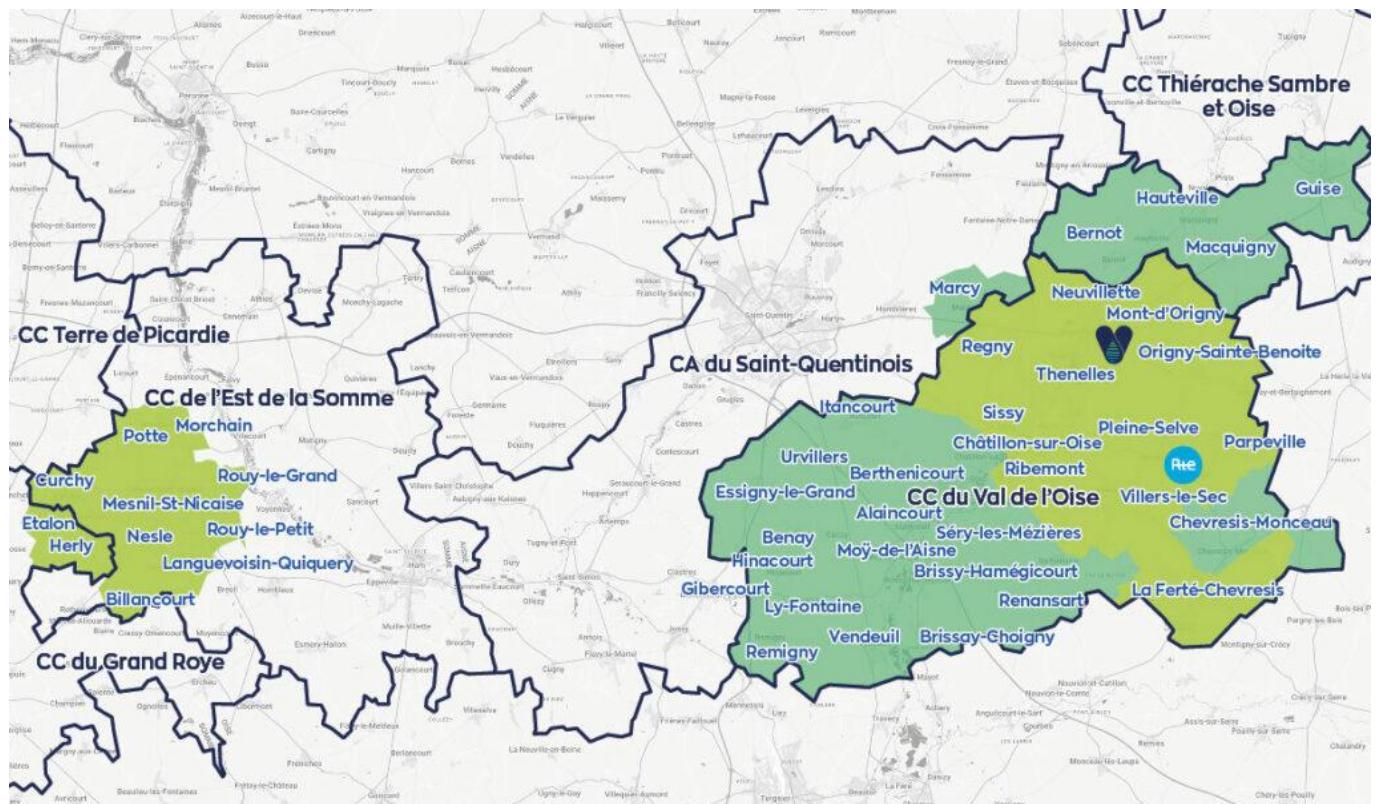
Le 7 mai 2025, la CNDP a rendu public sa lettre de mission désignant Catherine Jacquot garante de la participation continue du public portant sur le projet OrCHyDé jusqu'à l'enquête publique.

2. Le calendrier



3. Rappel du périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation est la zone géographique concernée par le projet dans laquelle les habitants seront conviés aux réunions publiques et informés par des supports comme ce dossier de concertation. Les communes en vert clair bénéficieront d'un dispositif d'information renforcé.



4. Rappel des engagements pris par les maîtres d'ouvrages pour la concertation continue du public et des recommandations de la CNDP

Engagements pris par les maîtres d'ouvrages pour la concertation continue

Dans leur bilan de la concertation préalable, les maîtres d'ouvrage ont pris les engagements suivants pour la concertation continue :

- Le site internet www.concertation-orchyde.eu sera ouvert, a minima jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il constituera le principal vecteur d'information et de dialogue sur le projet OrCHyDé pendant la procédure de participation continue du public ;
- Des articles et autres publications relatant l'état d'avancement du projet seront partagés sur le site internet www.concertation-orchyde.eu tout au long de la concertation continue.

Recommandations de l'avis de la CNDP du 7 mai 2025

- informe le public régulièrement de l'avancée du projet et ce, dès le démarrage de l'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, en organisant une première réunion publique présentant les enseignements tirés de la concertation préalable ;
- informe le public des conclusions de la concertation « Fontaine » concernant le raccordement électrique ;
- rende publics les résultats des différentes études en cours et à venir répondant aux demandes de précisions du public consignées dans le bilan des garants, dans le cadre de réunions publiques ainsi que sur le site internet de la concertation ;
- poursuive les échanges d'information et de participation avec le public par le biais du site internet tout au long de l'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, en permettant au public d'y déposer des contributions ou des questions auxquelles des réponses seront apportées dans les meilleurs délais.

5. Modalités de la concertation continue

Actualisation du site internet et annonce de la concertation continue

- publication d'un encart dans l'Aisne Nouvelle le mardi 10 juin et d'un avis légal le 10 juillet 2025 pour annoncer la réactivation du site avec le lien du site
- réactivation du site pour permettre aux personnes de poser des questions
- système d'alerte par mail pour les personnes souhaitant être informés des nouvelles questions/réponses publiées sur le site
- publication des conclusions de l'ILC RTE avec carte du FMI et décision du SP.